



ENTRÉE LAC ET MONTAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALEX**

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DEUX FEVRIER, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Catherine HAUETER, Maire,

Membres élus : 15 – Membres en fonction : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 janvier 2026

Les membres présents (7) : Catherine HAUETER, Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLIET, Gratienn BASTARD-ROSSET, Stéphane BOLLARD, Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, Carole DUPRÉ ;

Procurations (3) : Emmanuelle ROSSI à Catherine HAUETER, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS à Yvette GOLLIET, Guillaume PERISSE à Claude CHARBONNIER ;

Absents (2) : André BOCHET-CADET, Séverine SAOS ;

Monsieur Claude CHARBONNIER a été élu secrétaire de séance.

N°2026/001-02/02

Objet : CCVT - Approbation du projet de charte d'intégration de l'IA dans les services de la communauté de communes des Vallées de Thônes et ses communes membres

Rapporteur Catherine HAUETER

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de charte d'intégration de l'IA dans les services de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes et de ses communes membres, jointe à la présente délibération ;

Vu l'avis du Bureau des Maires de la CCVT dans sa séance du 8 décembre 2025 ;

Considérant l'essor des technologies d'intelligence artificielle et leurs enjeux éthiques, environnementaux, de protection des données et de gouvernance pour les services publics territoriaux ;

Considérant le souhait de maîtriser l'usage de l'intelligence artificielle au sein de la collectivité pour garantir un usage responsable, éthique, peu impactant pour l'environnement et aligné sur les valeurs de la collectivité ;

Considérant que cette charte constitue un cadre de référence nécessaire pour accompagner la transformation numérique et renforcer la confiance des agents ;

L'émergence de l'IA est une opportunité pour les services publics et notamment les collectivités territoriales et leurs groupements. La CCVT et ses communes membres volontaires s'engagent à intégrer l'intelligence artificielle (IA) au sein de leurs services de manière éthique, transparente, durable et responsable d'une part et d'autre part à encadrer cet usage. Cette charte a pour objectif de définir les principes fondamentaux de l'utilisation de l'IA tout en garantissant le respect des droits des usagers et des agents du territoire.

Bien que l'IA soit aujourd'hui développée notamment avec l'émergence de différents outils tels que ChatGPT, Mistral, Copilot, Perplexity ou encore Dicte et capable de créer des images, du texte ou encore des podcasts. Son apprentissage continue fait évoluer les pratiques au sein des différents services et présente plusieurs risques et limites dont il faut en avoir connaissance. Quand bien même certaines tâches répétitives pourront à l'avenir être facilitées, il convient de garder une certaine critique et une certaine distance afin d'y avoir recours de manière responsable et sécurisée en tant qu'élus ou agents d'une collectivité territoriale.

C'est pourquoi, cette charte s'adresse aux élus et aux agents publics des Vallées de Thônes.

Dans cette démarche, la CCVT et ses communes membres pourront entreprendre des partenariats autour de projets communs numériques.

DEL2026/001-02/02 (suite)
CCVT - Charte IA

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le projet de charte d'intégration de l'IA dans les services de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes et ses communes membres, à veiller à la bonne diffusion et à l'application effective des principes de cette charte dans tous les projets et usages d'intelligence artificiels portés par la CCVT, et mettre en place les actions de formation et de sensibilisation nécessaires à destination des agents et des élus.

Entendu l'exposé de Catherine HAUETER,
Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE d'APPROUVER** le projet de charte d'intégration de l'IA dans les services de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes et de ses Communes membres ;
- **DECIDE DE VEILLER** à la bonne diffusion et à l'application effective des principes de cette charte dans tous les projets et usages d'intelligence artificielle portés par la CCVT et part la Commune d'ALEX ;
- **DECIDE** de mettre en place les actions de formation et de sensibilisation nécessaires à destination des agents et des élus ;
- **DECIDE** de préconiser l'utilisation des outils français à l'attention des agents et des élus de la Commune d'ALEX ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire,
Catherine HAUETER



Le secrétaire de séance
Claude CHARBONNIER

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Claude Charbonnier, the secretary of the meeting.

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION
EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 12/02/2026
ET PUBLICATION LE 12/02/2026

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX
Utilisateur : VERNAZ Sandrine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL2026001
Objet :	APPROBATION CHARTE IA
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-02-12 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalite
Identifiant unique :	074-217400035-20260212-DEL2026001-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 074-217400035-20260212-DEL2026001-DE-1-1_0.xml	text/xml	972 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL2026.001 CCVT CHARTE IA.pdf Nom métier : 99_DE-074-217400035-20260212-DEL2026001-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	250.9 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : CCVT CHARTE IA.pdf Nom métier : 99_DE-074-217400035-20260212-DEL2026001-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	962.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 février 2026 à 16h57min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 février 2026 à 16h59min40s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 février 2026 à 16h59min43s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 février 2026 à 16h59min58s	Reçu par le MI le 2026-02-12

